

**Comité Syndical du 18 12 06****Objet : Outils identitaires**

Pour justifier la promesse d'un accueil identitaire de qualité sur le Pays Haut Languedoc et vignobles (créer une sorte de Tourisme d'Appellation d'Origine Contrôlée), Monsieur le Président soumet à l'Assemblée qu'il faut former l'ensemble des prestataires à une nouvelle façon de concevoir l'offre touristique, en exacerbant sa typicité, son goût, son origine afin de mieux se positionner sur un marché fortement concurrentiel. Pour cela, il faut rendre plus lisible notre identité, nos prestations à la clientèle et bien faire valoir la spécificité, l'originalité de notre territoire surtout en moyenne et basse saison grâce notamment aux outils identitaires. Les outils identitaires correspondent à cette communication de notoriété : ils doivent permettre d'asseoir notre positionnement et de fédérer les professionnels (gîtes, hôtels, restaurants, vigneron...) autour de notre identité.

La gamme d'outils proposée est la suivante :

- posters : ils vont permettre de décliner la typicité du pays, de communiquer par des "paysages identitaires" son originalité, la richesse de ses paysages, de son art de vivre. Ils vont positionner notre identité auprès de la population locale et des clientèles. Diffusion : professionnels, lieux publics (poste, mairie...);
- calendrier ambassadeur : il mettra en exergue les richesses du territoire. Diffusion : clients privilégiés, presse spécialisée...(Format : 15 X 24 cm, 13 pages) ;
- package Prestige regroupant les outils ci-dessus énumérés, la documentation touristique, des échantillons des productions locales. Créé en toile de jute, il sera remis lors des accueils presse, des colloques, des coopérations...

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 12.400 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

Conseil Général de l'Hérault.....	4.920 €
Europe (Leader +).....	5.000 €
Autofinancement .....	2.480 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, et de bien vouloir l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 03 janvier 2007
---

Francis BOUTES